

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2022

## Compte-rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Agent recenseur**

Le conseil municipal décide de modifier la délibération du 13/12/2021 : l'agent recenseur actuellement en contrat PEC, bénéficiera d'un contrat de droit public du 6 janvier au 19 février, à hauteur de 20 heures hebdomadaires. En effet, le recensement étant une tâche d'intérêt général, l'agent peut cumuler le bénéfice du revenu de remplacement avec l'activité rémunérée d'agent recenseur.

### **Remboursement location ECC**

Le conseil municipal décide de procéder au remboursement des arrhes (156 €) suite à une demande d'annulation de location de l'ECC. En raison des décisions gouvernementales, le CSE COLAS a annulé l'arbre de Noël du 11 décembre.

### **Validation des cartes de l'inventaire des zones humides**

Yves LEPEE informe l'assemblée qu'à l'initiative de l'Etablissement public Loire et au travers du SAGE, un inventaire des zones humides sur le bassin versant de la Sioule a été réalisé entre 2019 et 2021. Les cartes issues de cet inventaire ont ensuite été soumises à une consultation publique.

Le Conseil Municipal décide de valider la cartographie finale présentée.

### **Convention UDAAR 2022**

Josette Auberger présente la convention annuelle de financement entre Commeny Montmarault Nérès Communauté, l'Union Départementale des Associations d'Animation en milieu Rural de l'Allier et les 5 communes concernées (Cosne d'Allier, Commeny, Montmarault, Nérès les Bains et Villefranche d'Allier). La communauté de communes prend en charge les cotisations des communes à l'UDAAR soit 908 €uros pour la commune de Montmarault, pour 2 projections mensuelles. La commune s'engage à assurer la logistique nécessaire aux projections lors des soirées cinéma.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention UDAAR 2022 présentée.

### **Renouvellement du label « Village Etape »**

Jean-François Bourgeot expose que la convention d'attribution du label « Village étape » entre l'Etat et la commune de Montmarault arrive à échéance en 2023.

Considérant l'intérêt économique et touristique qui s'attache à la reconduction du label « Village étape », l'adhésion des commerçants à la démarche, les actions structurantes mises en œuvre par la commune permettant de satisfaire les conditions de reconduction du label ;

Le conseil municipal décide de demander le renouvellement du label « Village étape » pour une durée de cinq ans supplémentaires et de déposer le dossier correspondant auprès des instances concernées.

## **ATDA : nouvelles modalités de dépôt des autorisations d'urbanisme et avenant à la convention**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, de nouvelles obligations s'imposent aux communes en matière de dématérialisation des autorisations d'urbanisme. Chaque commune doit disposer d'une solution de saisine par voie électronique (SVE) permettant de recevoir de manière dématérialisées les demandes des pétitionnaires.

De ce fait, l'ATDA a acquis un nouveau logiciel d'instruction : OpenADS. Ce logiciel est mis gratuitement à disposition des collectivités adhérentes.

Une plateforme dite SVE IDE'AU directement en lien avec OpenADS est mise à disposition des pétitionnaires, afin qu'ils puissent déposer leurs dossiers sous format numérique. Cette nouvelle modalité de saisine sera disponible sur le site internet de la mairie.

Mr le Maire informe que le pétitionnaire aura toujours la possibilité de déposer son dossier sous format papier en mairie.

Le conseil municipal approuve ce projet de dématérialisation et autorise le Maire à signer l'avenant à la convention pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol.

### **Travaux sur le bâti**

Yves LEPEE présente les devis de réfection totale des blocs sanitaires du groupe scolaire partie élémentaire et les travaux de rénovation des façades du bâtiment pôle social.

Le conseil municipal accepte les devis pour un montant total de 38 537.13 €uros HT, décide de solliciter du Conseil Départemental de l'Allier la subvention prévue dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux sur le bâti (30%), de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, opération Bâtiments et équipements communaux (35%), le fonds de concours de Commeny Montmarault Neris Communauté (2000 €).

Le conseil municipal accepte également les devis de remplacements des blocs phares de la salle principale et d'un caisson VMC à la halle des sports, remplacement d'un compresseur de la pompe à chaleur à l'ECC, affichage de plans d'évacuation à chaque étage à la gendarmerie.

### **Travaux de voirie**

Le conseil municipal accepte les devis pour divers travaux de voirie Chemin des Augères, Impasse de la Petite Goutte, Rue de l'Abattoir, Rue du Marchand, Boulevard Marceau, Lotissement René Tabutin et Avenue Henri Brun.

### **Travaux Rue Chailloux**

Yves LEPEE présente le devis d'aménagement de la Rue Chailloux, comprenant le goudronnage de la partie actuellement en terre et mise en place de bordures.

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Alzin d'un montant de 29 258.70 €uros HT et décide de solliciter du Conseil Départemental de l'Allier la subvention prévue dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux de voirie (30%).

### **Borne escamotable Groupe Scolaire**

Afin d'interdire l'accès à la voie desservant le groupe scolaire aux véhicules autres que les bus scolaires, le conseil municipal décide l'achat d'une borne escamotable pneumatique à usage manuel pour un montant de 1599 € HT auquel s'ajoutera les frais d'installation, réalisée en régie par les agents communaux et de solliciter la subvention provenant de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière.

### **Aménagements PMR**

Yves LEPEE présente le projet d'aménagement PMR du carrefour du champ de foire, les créations de 5 rampes PMR devant les commerces montmaraultois et un plateau surélevé Rue de l'Église.

Le conseil municipal accepte le principe de réalisation de ces travaux et décide que ces travaux ne seront engagés qu'après étude des subventionnements possibles notamment dans le cadre de Petites Villes de Demain.

### **Adressage**

Yves LEPEE présente les devis consécutifs aux nouvelles dénominations de voies et lieux-dits. Il rappelle que l'adressage facilite l'intervention rapide des services de secours, les livraisons et la distribution du courrier.

Le conseil municipal décide de confier à la société Signaux Girod la fourniture et la pose de la signalétique pour un montant de 17 735.15 €uros HT et de solliciter la subvention provenant de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière.

### **Monument aux morts**

Le conseil municipal décide de confier à la marbrerie André la rénovation du monument aux morts sise Place du 8 mai 1945 pour un montant de 7083.33 €uros et de solliciter auprès du Ministère de la Défense la subvention relative à ce projet de rénovation.

### **SDE03 : renforcement du réseau basse tension Rue du 11 novembre et dissimulation des réseaux électriques Rue Chailloux**

Le conseil municipal approuve l'avant-projet des travaux de renforcement du réseau basse tension Rue du 11 Novembre (réalisation de la dissimulation coordonnée du réseau de télécommunication et fourniture et pose de 6 candélabres) et de dissimulation des réseaux électriques Rue Chailloux réalisé par le SDE03.

Le conseil prend acte des participations communales au financement des dépenses lors des 5 prochaines cotisations annuelles au syndicat.

### **Kiosque à livres**

Le conseil municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise Auberger d'un montant de 1575.32 €uros HT pour l'installation d'un 2<sup>nd</sup> kiosque à livres sur la commune et de solliciter de Commeny Montmarault Nérés Communauté le fonds de concours lié à la thématique « boîte à livres ».

### **Salon du livre**

Josette Auberger rappelle le projet d'organisation d'un salon du livre les 12 et 13 mars 2022. Cette manifestation nécessite l'achat de grilles d'exposition. Des plateaux repas seront également servis aux auteurs et intervenants.

Le conseil municipal décide de solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du soutien aux festivals et fêtes du livre,

### **Commission Petites Villes de Demain**

Jean-François Bourgeot informe les membres du conseil de la réunion de lancement des communes PVD le 2 février 2022.

Le conseil municipal décide la création d'une commission Petites Villes de Demain, composée de Josette Auberger, Jean-François Bourgeot, Yves Lépée, Didier Lindron, André Meyus et Jean-Pierre Nicolas.

Le Maire  
Didier LINDRON